



AVIS PUBLIC

ANNULATION DE LA VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

AVIS est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville, que la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales prévue le 8 décembre 2025 à 15h, **n'aura pas lieu**, à la suite du règlement des dossiers pour l'ensemble des propriétés listées.

Donné à Sainte-Catherine, ce 3 décembre 2025

Audrey-Maude Parisien, notaire
Directrice des Services juridiques et greffe